

**AR PREFECTURE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
016-211602362-20190510-D\_2019-RE  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME  
Reçu le 21/05/2019**

**8, place du champ de foire  
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

délibération :  
**D\_2019\_5\_9**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

**Objet : Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière Animale de la Charente**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 10 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Mai 2019

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

**Pouvoirs :**

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël  
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Monsieur le Maire présente et soumet aux membres du Conseil Municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière, approuvé par le Conseil Syndical lors de sa séance du 7 mars 2019. Il porte sur les éléments suivants :

- Adhésion des communes nouvelles d'Aigre, de Terres de Haute Charente, Val d'Auge, Rouillac et Courcôme ;
- Transferts de compétences de communautés de communes et d'agglomération intervenus au 1er janvier 2019, dans le cadre du schéma de coopération intercommunale ;
- Réécriture de l'article 8 avec une précision requise à apporter recommandée par la Cours Régionale des Comptes « La contribution annuelle s'applique selon un tarif voté chaque année en Conseil Syndical ».

**Vu** le projet de modification des statuts du Syndicat mixte de la fourrière, approuvé par le Conseil Syndical lors de sa séance du 7 mars 2019.

**Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, APPROUVE la proposition de modifications de statuts du Syndicat mixte de la fourrière présentée.**

**Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 10/05/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **21 MAI 2019**

